



FICHE D'INSCRIPTION PROJET ART PLASTIQUE

à retourner dûment remplie avant le 15 mai 2022.

NI VU NI CONNU !

1 place de la Mairie
58350 Nannay

ou en format PDF à la référente des artistes au sein de l'association : Chantal Thévenin,
chantalthev@orange.fr

Pour tout renseignement contactez :

Chantal Thévenin

tel : 06 20 33 11 42

mail : chantalthev@orange.fr

Je dépose mon dossier de candidature pour les Conviviales 2022 contenant une biographie, un texte de motivation, et un projet pour le village de Nannay.

A remplir en lettres capitales

Nom* :

Prénom* :

adresse* :

code postal :

ville* :

N° inscription à la Maison d'Artistes* (ou autre organisme) :

* à remplir en lettres capitales

Comment avez-vous pris connaissance de cet appel à projet ? :

Des artistes, encore des artistes...

Une envie d'artiste

Ni vu ! Ni connu ! en partenariat avec le service environnement de la communauté de communes les Bertranges fait savoir dans le réseau artistique en France et à l'étranger, qu'il souhaite s'associer à 2 artistes pour une résidence de production pendant la durée des « 21ème Conviviales Art Cinéma Ruralité » de Nannay du 13 août au 27 août 2022.

Un travail collectif et créatif

Les artistes s'engagent à produire une œuvre dans une atmosphère créative et conviviale en collaboration avec les habitants soucieux de les aider dans leur tâche.

Ils devront réaliser leurs œuvres avec des matériaux de récupération (40% minimum), dans un respect environnemental et dans un souci d'intégration au paysage. Il sera possible de récupérer les matériaux nécessaires à la déchetterie intercommunale, le transport entre la déchetterie et le lieu de travail étant assuré.

Chaque œuvre produite fera l'objet d'une communication et d'une mise en valeur sur le territoire: une plaquette « parcours de randonnée artistique », des pages Internet sur le site nannay.fr (projet de l'artiste, réalisation in situ, oeuvre finale, lien vers le site de l'artiste, etc.).

Objectifs :

- Promouvoir une expression vivante et contemporaine qui renouvelle notre regard sur le patrimoine humain et naturel.
- Promouvoir une image dynamique et rayonnante de chaque territoire.
- Attiser la curiosité.

Conditions de participation de l'artiste :

Les artistes seront sélectionnés d'après un projet déposé pour Les Conviviales à Nannay préalablement, le 25 mai 2022 au plus tard, répondant aux critères ci-dessous.

Le dossier, en langue française, 10 pages maximum, papier ou numérique (format PDF), comprendra :

- Une note sur son travail artistique actuel.
- Un projet d'œuvre originale conçu pour cette occasion (maximum 2 pages) ainsi que des éléments visuels (croquis, images, photos . . .) en précisant l'intérêt à utiliser des matériaux de récupération.
- 1 note précisant de la faisabilité technique du projet dans les critères proposés (liste du matériel demandé, liste du matériel en possession, coût des matériaux utilisés, temps nécessaire, assistance demandée ...)

A Nannay, l'artiste touchera une aide à la création de 1700 euros tout compris

L'hébergement sera assuré chez l'habitant et les repas par l'association.

Une assistance technique sera fournie dans la limite des possibilités du village.

La sélection se fera fin mai 2022 par des membres de l'association Ni vu ! Ni connu ! et des représentants du Service Environnement de la Communauté des Communes.

L'artiste sélectionné fournira une liste des matériaux de récupération souhaités avant le 1er juin 2022, et s'engage à réaliser son œuvre à Nannay durant les 15 jours de résidence prévue (du 13 au 27 août 2022).

Chaque artiste devra contracter une assurance responsabilité civile. Aucune assurance ne couvre le participant et son travail.

**Les œuvres réalisées resteront la propriété de l'association Ni vu ! Ni connu !.
Pour chaque site, une convention sera signée préalablement entre les parties concernées.**

J'accepte les conditions de participation.

date

signature